

L'an DEUX MIL DOUZE, le MARDI 10 JUILLET, à 17 h 40, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en quatrième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2122-8 (élection d'Adjoints), L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 19 h 15).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil Municipal. CÉCILÉRY Nathalie a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

ANNETTE Gilbert/ ORPHÉ Monique/ MAILLOT Gérald/ HOAREAU Jean-François/ PICARD Hajaso/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini/ HUMBLLOT Nicole/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ LOUISE Rose Blanche/ CLAIN Claudette (arrivée à 17 h 57, au Rapport n° 12/4-08)/ KICHENIN Virgile (arrivé à 17 h 57, au Rapport n° 12/4-08)/ CATHERINE Aline/ ASSABY Maximilien/ ISIDORE Marylise/ JAVEL François/ TURPIN Marie-Annick/ CASSIM-CADJEE Mohammad/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/ LOWINSKY Jacques (arrivé à 17 h 43, pendant l'appel nominal)/ SERVANTÈS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANÇOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ AHAMADI Salama/ CÉCILÉRY Nathalie/ JUSTINE Marie Séverine/ FOURNEL Dominique/ ALLIÉ Carmen/ TROTET Maryse (arrivée à 18 h 06, au Rapport n° 12/4-08)/ HOARAU Patricia/ VICTORIA René-Paul/ ALBANY Christian/ HOARAU Serge/ LOCATE Raziah

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS**

BAREIGTS Éricka		par BRISSAC-FÉRAL Claude
PONIN-BALLOM Gino		par HOAREAU Jean-François
ARMAND Alain		par ANNETTE Gilbert
ADAME Brigitte		par LOWINSKY Jacques
EUPHRASIE Didier		par JAVEL François
HOARAU Emmanuel	pour toute la durée de la séance	par MAILLOT Gérald
DINDAR Ibrahim		par PELTIER Hélyette
ANDAMAYE Marie-Annick		par ORPHÉ Monique
TOQUET Stéphanie		par VICTORIA RETOURNAT Danielle
BARDIÈRE Jean-Michel		par ALLIÉ Carmen
ESPÉRET Jean-Pierre	à l'arrivée de son mandataire, à 17 h 57, au Rapport n° 12/4-08	par KICHENIN Virgile
TROTET Maryse	à leur départ, à 18 h 30,	par LOCATE Raziah
ALBANY Christian	au Rapport n° 12/4-09	par HOARAU Patricia

Les membres présents, au nombre de 40 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ORDRE DU JOUR DE SEANCE**

(complément)

En vertu des dispositions de l'Article L. 2121-12 (alinéas 3 et 4), le Conseil Municipal s'est prononcé, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, sur l'inscription en urgence à l'Ordre du Jour de Séance du dossier complémentaire ci-après :

- Rapport n° 12/4-26 Convention d'intégration d'enfants déficients auditifs  
Ecole Maternelle Michel Debré

**ÉLUS INTÉRESSÉS**

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- (1) BAREIGTS Éricka
- MAILLOT Gérald
- ASSABY Maximilien
- (2) DINDAR Ibrahim
- NAILLET Philippe
- LOWINSKY Jacques
- FRANÇOISE Gérard
- VARONDIN Frédéric

au titre de la CINOR

Rapport n° 12/4-11  
et Rapport n° 12/4-13

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

- (3) **PONIN-BALLOM Gino** au titre de l'AGCVD Rapport n° 12/4-14  
- VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini  
- CASSIM-CADJEE Mohammad  
- NAILLET Philippe
- 
- ANNETTE Gilbert au titre de la Caisse des Ecoles  
- PICARD Hajasoa  
- PAULÉE Marie-Thérèse  
- VARONDIN Frédéric  
- FRANÇOISE Gérard
- (4) **BARDIÈRE Jean-Michel**
- 
- ANNETTE Gilbert au titre de la SEML Dionysport  
(1) **BAREIGTS Éricka**  
- COUDERC Alain  
- JAVEL François  
- PELTIER Hélyette
- (5) **ALBANY Christian**
- 
- (5) **ALBANY Christian** au titre de l'OMS
- 
- ORPHÉ Monique au titre de la SIDR Rapport n° 12/4-24  
- MAILLOT Gérald  
(3) **PONIN-BALLOM Gino**

CINOR Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion  
AGCVD Association de Gestion du Centre-Ville Dionysien  
SEML... Société d'Economie Mixte Locale...  
OMS Office Municipal des Sports  
SIDR Société Immobilière du Département de la Réunion

(3) et (4) élus absents  
(1) à la séance

(5) élu parti au Rapport n° 12/4-09

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Élus	Horaires	Remarques
	<b>ARRIVÉES</b>	
LOWINSKY Jacques	à 17 h 43	pendant l'appel nominal
CLAÏN Claudette	à 17 h 57	au Rapport n° 12/4-06
KICHENIN Virgile		
TROTET Maryse	à 18 h 06	au Rapport n° 12/4-06
	<b>DÉPARTS</b>	
TROTET Maryse	à 18 h 30	au Rapport n° 12/4-09
ALBANY Christian	à 18 h 30	au Rapport n° 12/4-09
LOWINSKY Jacques	à 18 h 47	au Rapport n° 12/4-19

procuration à LOCATE Raziah

procuration à HOARAU Patricia

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le 13 JUIL. 2012 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 40 sur 55.

LE MAIRE

13 JUIL. 2012  
  
 Gilbert ANNETTE

REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LA RÉUNION  
17 JUIL. 2012  
ARTICLE 1 DE LA LOI N° 2000-569 DU 7 MARS 1982  
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES  
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

**OBJET BUDGET PRINCIPAL**  
**AFFECTATION DU RESULTAT 2011**

---

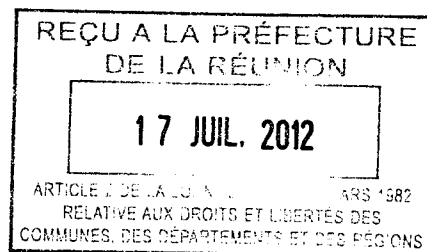
L'exécution du Budget principal 2011 de la Ville s'est soldée par le résultat de fonctionnement de l'exercice de 19 282 355,63 euros.

Je vous propose d'affecter cet excédent à hauteur de :

- \* 13 851 717,83 € en Section d'Investissement (Article 1068 du Budget supplémentaire 2012),
- \* 5 430 637,80 € en Section de Fonctionnement (Article 002 du Budget supplémentaire 2012).

Conformément à l'instruction Budgétaire M14, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



OBJET BUDGET PRINCIPAL  
AFFECTATION DU RESULTAT 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 12/4-01 présenté par le Maire au nom de la Commission ad hoc (Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable) ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A LA MAJORITE

8 voix contre  
(dont 1 vote par procuration)

M. FOURNEL Dominique, Mme ALLIE Carmen,  
Mme HOARAU Patricia, M. VICTORIA René-Paul,  
M. ALBANY Christian, M. HOARAU Serge  
et Mme Raziah LOCATE

pour

autres élus présents et mandatés

Autorise l'affectation au Budget Supplémentaire 2012 du résultat de l'exercice 2011 du Budget principal :

- \* à la Section d'Investissement à hauteur de 13 851 717,83 €,
- \* à la Section de Fonctionnement à hauteur de 5 430 637,80 €.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 13 JUIL. 2012

